

## Au sommaire

- 5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**  
**Urbanisme / Construction.** Conditions de validité d'une décision de préemption portant sur une fraction de parcelle  
**Cautionnement.** Le surendettement du débiteur n'est opposable à la caution qui a payé sa dette que si celle-ci a été avisée de la procédure
- 7 ENTREPRISE**  
**Liquidation judiciaire.** De l'agrément du bailleur en cas de cession de fonds de commerce et de bail commercial autorisée par le juge  
**Liquidation judiciaire.** Reprise de l'action en garantie de paiement exercée par un coobligé du débiteur après clôture de la liquidation
- 9 FAMILLE - PATRIMOINE**  
**Assurance sur la vie.** Appréciation de l'expression certaine et non équivoque de la volonté de modifier la clause bénéficiaire
- 10 FISCAL**  
**Mutation à titre gratuit.** Droits de succession et déclassement de terrains constructibles en application de la loi *Climat*  
**Contrôle et contentieux.** Méthode d'appréciation du caractère anormal de la minoration du prix de cession de parts sociales au sein d'un groupe
- 12 PROFESSION**  
**Notaires.** Désignation des membres de la commission nationale de sélection relatif aux conditions d'accès aux fonctions de notaire  
**Notaires.** Désignation des autorités compétentes pour accomplir les formalités de légalisation et de l'apostille

## À LA Une

### *Maison de Poésie* : le droit réel de jouissance spéciale comprend le droit de louer le bien

**L**a *Maison de Poésie* est célèbre notamment, et pour les juristes particulièrement, du fait de la novatrice et retentissante jurisprudence portant son nom, ayant, en substance, reconnu la validité d'un droit réel de jouissance spéciale conférée à une fondation pour la durée de son existence. Un arrêt du 6 avril 2023, plus discret, apporte toutefois une nouvelle pierre à la maison ou une nouvelle strophe à la poésie, en précisant que l'exclusivité accordée à la fondation pour bénéficier dudit droit de jouissance comprend le droit pour celle-ci de le louer. > **LIRE P. 1**